

Hirondelles... Martinets...

Des espèces qui vivent sur nos maisons, nos immeubles...
Toutes menacées...
Toutes protégées par la loi !



En 2022,
la Métropole
et la LPO lancent
le Plan de sauvegarde
des hirondelles
et des martinets

Martinet noir



Hirondelle rustique



Martinet à ventre blanc

Cinq
espèces
concernées



Hirondelle de fenêtre



Hirondelle de rochers

Martinet noir / Martinet à ventre blanc : nichent sous les avant-toits, dans les fentes des façades, à plus de 5 mètres de haut. Tourbillonnent autour des immeubles.

Hirondelle rustique : construit un nid en bol ouvert dans les écuries, les étables.

Hirondelle de rochers : grise et noire, construit son nid sur les falaises, ponts, viaducs.

Hirondelle de fenêtre : accroche son nid d'argile sur les façades.

Déjà victimes de la disparition des insectes volants dont elles se nourrissent, ces espèces voient trop souvent leurs nids détruits ou bouchés par les rénovations ou destructions de bâtiments.

Détruire les nids d'hirondelles même vides, obturer même en hiver les trous par où entrent les martinets est interdit. Remettre des nids ou des nichoirs à disposition des oiseaux est une obligation légale¹.

**Particuliers, collectivités, entreprises...
vous pouvez participer AU PLAN DE SAUVEGARDE**

¹ Code de l'environnement articles L-411 et L-412
Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Dès à présent
vous pouvez :

*Rechercher, noter, suivre les sites de nidification au retour
des oiseaux*

- SIGNALEZ sur le site <https://gncitizen.lpo-aura.org/fr> les bâtiments occupés par les hirondelles ou les martinets

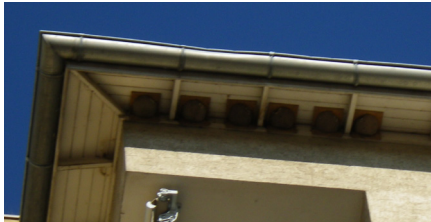
- Consulter la cartographie d'alerte sur la présence de ces espèces : <https://sig.lpo-aura.org>

- SUIVRE une colonie en détail, PROSPECTER un quartier... contactez Nathalie Martin, bénévole LPO référente lpo69groupehirondelles@gmail.com

Protéger les sites de nidification

Une rénovation, une démolition ? Que vous soyez entrepreneur, porteur de projet ou riverain...

VÉRIFIEZ leur présence. **Contactez la LPO ou un bureau d'études spécialisé** en cas de découverte avérée ou de doute : contactez Cyrille Frey, chargé de mission LPO cyrille.frey@lpo.fr



Nichoirs à Hirondelles de fenêtre, Caluire-et-Cuire



Nichoirs à Martinets, Vaise

Le plan de sauvegarde élaboré en 2022 entre en action dès 2023.

Retrouvez le diagnostic et le plan d'action sur le blog <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/le-plan-de-sauvegarde-des-hirondelles-et-martinets/>

**D'autres espèces protégées se reproduisent parfois dans les bâtiments :
moineaux, rougequeue, chauves-souris ... Ne les négligez pas !**

Avec le soutien de la Métropole de Lyon
Document et crédits photo : LPO DT Rhône



Mise à jour Janvier 2023